

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010 A 20H00'**

Présents: M.M. PIETTE Luc, bourgmestre ;  
DUMONT, ANCIEN, BOCART, Mme FAELES-VAN ROMPU, échevins ;  
M. GAILLARD, Président de CPAS.  
MOUTON, ~~DEKONINCK~~, de WOUTERS, RONDIAT, COLOT, Mme PUISSANT-BONATO, Mme  
GILLES, Mme GAUX-LAFFINEUR, Mme MARCHAL-VAN DER SCHUEREN,  
Mme FALLAY-BATTEL, M. PLUYMERS, conseillers ;  
Et Mme SEPTON Françoise, secrétaire communale.

En séance Publique :

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : Par 12 voix pour et 3 abstentions (M. MOUTON, Mme GILLES et M. PLUYMERS) ; APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente.

**ARRETES DE POLICE** : A l'unanimité; RATIFIE : les arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou l'Echevin délégué

**FABRIQUE D'EGLISE PROTESTANTE : COMPOSITION DU CONSEIL : INFORMATION** : Il est porté à la connaissance du Conseil Communal que le Conseil d'Administration de la Paroisse Protestante de Namur est composé (depuis le 26/06/2010) comme suit : Pasteur Luc LUKUSA, président, Richard LWAMBA, trésorier, Marie-Christine BARREAU, secrétaire, WERNICKE Dieter et Marc STILMANT, membres.

**FABRIQUES D'EGLISE : COMPTE 2009 : AVIS** : M. P. RONDIAT, Conseiller Communal entre en séance.  
1° Par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme GILLES et M. PLUYMERS) EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du compte 2009 de la Fabrique d'église de Maredret présenté comme suit :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
MAREDRET	8.062,47	4.456,24	+3.606,23	132,70

2° Par 13 voix pour et 3 abstentions (M. MOUTON, Mme GILLES, M. PLUYMERS); EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du compte 2009 de la Fabrique d'église de Sosoye présenté comme suit :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
SOSOYE	9.328,28	7.250,61	+2.077,67	1.106,53

**FABRIQUES D'EGLISE : BUDGET 2011 : AVIS** : Par 13 voix pour et 3 abstentions (M. MOUTON, Mme GILLES, M. PLUYMERS); EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du budget 2011 des Fabriques d'église suivantes :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
MAREDRET	6.949,00	6.949,00	----	6.829,31
SOSOYE	5.112,00	5.112,00	----	1.949,15
FE PROTESTANTE	21.718,00	21.718,00	----	184,43
WARNANT	18.545,70	18.545,70	----	4.177,29

**asbl MAISON DE L'ARTISANAT A MAREDRET : OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE : DECISIONS** : Après avoir entendu les explications techniques de M. P. DEMETS, permanent à la Maison de l'Artisanat au sujet de ce dossier et des projets futurs à mettre en place dans ce cadre; M. BOCART, Echevin, Président de la Maison de l'Artisanat à Maredret (asbl Maredret Village Artisanal) , visé par l'article L1122-19 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation s'étant retiré pour le vote; Par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme GILLES) MARQUE SON ACCORD : sur l'octroi d'un prêt de 50.000€ sans intérêts à la Maison de l'Artisanat – asbl Maredret Village Artisanal, rue des Artisans, 12b à Maredret remboursable en 5 ans, soit en 10 tranches de 5.000€ payées semestriellement à partir du 2ème semestre 2011 (01/08/2011), - sur les termes de la convention et de l'attestation rédigées dans ce cadre, - pour prévoir un crédit budgétaire à cette fin via la modification budgétaire n°3 du service extraordinaire et pour charger le Collège Communal de vérifier annuellement les comptes de l'asbl visée et du suivi des modalités pratiques de ce dossier. M. BOCART rentre en séance.

**MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2010 : DECISION** : Par 13 voix pour et 3 abstentions (M. MOUTON, Mme GILLES, M. PLUYMERS); MARQUE SON ACCORD : 1° la modification budgétaire n°3 du service ordinaire de l'exercice 2010 se résumant comme suit : recettes en plus : 106.908,82€, recettes en moins : 1.854,09€ dépenses en plus : 297.128,23€; dépenses en moins : 36.702,84€ ; le nouveau boni étant ramené à 65.987,89€. 2° sur la modification budgétaire n°3 du service extraordinaire de l'exercice 2010 se résumant comme suit : recettes en plus 330.000,00€; recettes en moins : 1.603,57€ ; dépenses en plus : 328.396,43€; cette modification budgétaire étant présentée en équilibre recettes-dépenses aux montants de 6.475.652,28€.

**CPAS : MODIFICATION BUDGETAIRE 2010 : APPROBATION** : A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD : sur la modification budgétaire n°3 du service ordinaire de l'exercice 2010 telle que présentée par le CPAS d'Anhée et se résumant comme suit : recettes en plus : 6.073,99€, recettes en moins : 3.350,00€, dépenses en plus : 8.715,34€, dépenses en moins : 5.991,35€ ; cette modification budgétaire étant présentée en équilibre recettes-dépenses au montant de 1.605.839,89€. L'intervention communale n'est pas majorée (556.624€).

**REPARTITION DU CAPITAL-PERIODES : DECISIONS** : Attendu que les 4 chefs d'école ont marqué leur accord sur les solutions préconisées; Vu l'accord intervenu à ce sujet avec les représentants des organisations

syndicales (CO.PA.LOC.) en date du 30/09/2010; A l'unanimité; DECIDE : de répartir les 672 périodes, dont le détail figure au tableau présenté par M. l'Echevin J. DUMONT comme suit : 2 emplois de chef d'école avec classe (école d'HAUT-LE-WASTIA et de DENEÉ); 2 emplois de chef d'école sans classe (écoles d'ANHEE et de BIOUL); 20 emplois d'instituteurs (trices) primaires à horaire complet; 40 périodes d'éducation physique; 18 périodes pour la seconde langue; 24 périodes complément de direction (12p. à HAUT-LE-WASTIA et 12 p. à DENEÉ); 5 périodes de reliquat dont 4 périodes affectées à l'école communale de BIOUL et 1 période à DENEÉ; 36 périodes d'adaptation (12p. à Anhée, 12p. à Warnant et 12 p. à Denée) ; 18 périodes d'encadrement PIP2 (6p. à Anhée, 6p. à Denée et 6p. à Bioul) et 3 périodes d'Adaptation à la Langue de l'Enseignement affectées à l'école de Bioul. Des aides complémentaires ont été accordées en maternelle depuis le 01/09/2010 : à savoir : 1 puéricultrice à 4/5ème temps à l'école d'Anhée, 1 puéricultrice à 4/5ème temps à l'école de Bioul et 1 puéricultrice à 4/5ème temps à l'école d'Annevoie. La concrétisation de ces objectifs a pris effet le 01/09/2010.

**COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL – ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE : DECISION** : Suite à la demande de l'intéressée; Vu la candidature de Mme J.-M. VASSART domiciliée à Bioul, rue Mossiat, 15; A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD sur l'adhésion de l'intéressée en tant que nouveau membre au sein de la Commission Locale de Développement Rural telle que constituée par délibération du Conseil Communal en date du 7 juin 2001.

**CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-MEUSE : PROGRAMME D' ACTIONS 2010-2013 : RATIFICATION**  
Vu l'adhésion de la commune d'Anhée au Contrat de Rivière Haute-Meuse depuis sa création en 1992 ; Vu la décision du conseil communal du 30 janvier 2002 relative à l'extension du Contrat de Rivière Haute-Meuse à l'entière du territoire ; Considérant que la structure du programme d'actions est répartie suivant les thématiques suivantes : assainissement des eaux usées et qualité des eaux de surface, industries, agriculture, collectivités et ménages, zones protégées, prélèvements, crues et étiage des cours d'eau, pollutions historiques et accidentelles, hydromorphologie, activités récréatives, ouvrages et patrimoine, espèces invasives, habitats et espèces sensibles, informations et sensibilisation générale; Vu l'ensemble des propositions d'actions susceptibles d'avoir été menées ou d'être menées sur la période 2010-2013 par la commune d'Anhée, telles que proposées sur base des thématiques abordées dans le cadre du Comité de Rivière, des Comités locaux du Burnot et de la Molinee et des groupes de travail du Contrat de Rivière Haute-Meuse; Considérant que la commune d'Anhée souhaite participer et donc s'investir dans le programme d'actions 2010-2013 selon le document intitulé « Proposition d'actions de la commune d'Anhée » ; Vu la décision du Collège Communal y relative telle qu'adoptée en sa séance du 28/07/2010; A l'unanimité; RATIFIE la décision du collège communal du 28 juillet 2010 relative au programme d'actions 2010-2013 tel qu'annexé au dossier.

**ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : PLAN D' ACTIONS ANNUEL 2010-2011 : INFORMATION** : Le Conseil Communal PREND CONNAISSANCE du plan d'actions annuel 2010 -2011 tel qu'approuvé initialement par la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) (le 07/09/2010). Le plan d'actions reprend les objectifs prioritaires définis par la C.C.A et cible des actions concrètes afin de favoriser la mise en œuvre et la dynamisation du Programme CLE.

**COUPE ORDINAIRE DE BOIS 2011 : DECISION** : Vu le catalogue des lots de bois mis en vente tel qu'établi par l'ingénieur principal des eaux et forêts à Dinant, chef de cantonnement évaluant les taillis et futaie à 19.891,00€; Attendu que l'administration communale dispose en outre d'un stock de bois de chauffage; que 40 stères de ce bois de chauffage peuvent par ailleurs être mis également en vente en publique; A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD : pour que les taillis et futaie dont question soient vendus par adjudication publique au profit de la caisse communale et que les 40 stères de bois de chauffage de l'administration communale soient vendus par adjudication publique avec une mise à prix fixée à 45€ le stère rendu dans l'entité d'Anhée.

**CONTRAT D'EPANDAGE ROUTIER HIVERNAL AVEC L'ASBL ABBAYE DE MAREDSOUS : DECISION** : A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD : sur les termes du nouveau contrat d'épandage hivernal à conclure entre la Commune et l'asbl Abbaye de Maredsous, moyennant paiement par l'Abbaye de la somme de 30€ par passage. Cette somme sera indexée.

**CREATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'ERMITAGE A BIOUL – PHASE 1 : DECOMPTE FINAL : APPROBATION** : Par 15 voix pour et 1 abstention (Mme GILLES); APPROUVE le décompte des travaux mentionnés sous rubrique, exécutés par la s.a. BELLEFLAMME – BRASSEUR à Mariembourg tel qu'il est présenté au montant total de 349.725,79€.

**TRANSACTIONS IMMOBILIERES : DECISIONS** : LOCATION DE LA CONCIERGERIE DE LA MAISON DES JEUNES A ANHEE : RENON : M. P. PLUYMERS, Conseiller Communal visé par l'article L1122-19° 1° du Code de la Démocratie et de la Décentralisation se retire pour le vote. A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD : pour accéder à la demande de Mme Davina PLUYMERS et ramener la durée du préavis initialement fixé à six mois à seulement trois mois sans redevance d'une quelconque indemnité et, partant, d'accepter son renon pour le bien susmentionné et pour annuler la location due par la preneuse à partir du 01/11/2010. M. PLUYMERS rentre en séance.

VENTE DE GRE A GRE D'UNE PARCELLE SITUEE DANS LE LOTISSEMENT COMMUNAL « A L'AGAUCHE » A BIOUL : A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD pour : - procéder à la vente de gré à gré à

la société coopérative à responsabilité limitée IDEG à Namur, la parcelle située dans le lotissement communal « A l'Agauche » à Bioul d'une contenance de vingt-cinq centiares vingt-trois décimilliaires, pour le prix d'un euro, frais non compris aux conditions du projet d'acte annexé.

**POINTS SUPPLEMENTAIRES A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE V. GILLES :**

**-SENTIERS** : Mme la Conseillère Communale V. GILLES constatant que la commune est particulièrement appréciée pour son environnement rural et ses sentiers de randonnées signale que régulièrement, certains sentiers publics sont intégrés dans le domaine privé par des propriétaires peu respectueux de la loi de 1841 sur les voiries vicinales; cette même loi prévoyant l'intervention de l'autorité communale et des services voyers en cas de non-respect du libre passage. Mme GILLES souhaiterait dès lors connaître l'analyse du Collège à propos de cette situation. En cas d'appropriations abusives et d'entraves à la libre circulation, des contacts sont-ils pris par la commune avec les propriétaires? Quelles sont les sanctions appliquées en cas d'appropriation abusive? Le fonctionnaire sanctionnateur peut-il intervenir dans ce type de procédure? Quelles sont les solutions préconisées pour enrayer ce phénomène d'usurpation du domaine public? Le Bourgmestre L. PIETTE explique que les sentiers communaux sont imprescriptibles et inaliénables sans décision spécifique du Conseil Communal; un sentier communal restant toujours sentier communal, même s'il est occupé. Mme GILLES signale qu'il existe sur le territoire communal des cas de sentiers usurpés par des propriétaires privés. Le Bourgmestre rappelle qu'en 1995, plus de 600 kms de sentiers et chemins ont été balisés par le Syndicat d'Initiative et qu'à l'époque quelques rares endroits à problème avaient été relevés. M. PIETTE constate que ces cas relèvent d'un héritage du passé et que l'on ne va pas faire la guerre pour un sentier; en l'occurrence celui du Beau-Chêne à Maredret puisque c'est de celui-ci qu'il s'agit en particulier. M. PIETTE signale que les promeneurs passent sur le côté et qu'il faut aussi être attentif aux agriculteurs, qui parfois se retrouvent avec un sentier public au beau milieu d'une parcelle à cultiver; ceci ne facilitant pas leur travail. Mme GILLES n'est pas d'accord avec ce raisonnement et conteste le fait que du jour au lendemain, n'importe qui peut s'approprier un sentier communal. Elle s'oppose à ce principe qu'elle estime inacceptable, même si la prescription n'existe pas. M. PIETTE déclare qu'avec 600 km de sentiers balisés, il n'y a pas lieu à l'heure actuelle de se focaliser sur ce sentier et de réouvrir des chemins pour le simple plaisir. M. M. ANCION, Echevin rappelle que le présent problème était en passe d'être solutionné il y a quelques années et que suite à des problèmes internes à la famille, cela n'avait pas abouti. Le Bourgmestre constate qu'avec l'ouverture du RAVeL, il existe en plus une autre alternative. Mme GILLES déplore que pour un intérêt particulier on néglige un atout communal indéniable. M. PIETTE explique encore que le sentier de Pauline à Haut-Le-Wastia a été réouvert via le groupe sentiers du P.C.D.N. et que sans passage régulier, le chemin sera vite de nouveau envahi par la végétation et non entretenu. Mme GILLES constate qu'il ne faut pas confondre un sentier non-entretenu avec un sentier où l'on ne peut plus passer. Mme la Conseillère s'interroge sur la vente éventuelle de ce sentier à l'occupant des lieux. M. PIETTE signale qu'il est possible de négocier; que cependant, si un jour pour l'une ou l'autre raison on souhaite de nouveau utiliser ce sentier, la commune n'en sera plus propriétaire et que d'autre part, une vente de sentier ne rapporte rien en soi. Mme GILLES regrette de nouveau que l'on puisse ainsi s'approprier un sentier public. M. ANCION conclut en soulignant que le bon sens est au-dessus des principes...

**- SITES D'INTERET PAYSAGER – SIP** : En février dernier, Mme la Conseillère V. GILLES interrogeait le Collège sur l'adoption par cette même assemblée des sites et périmètres d'intérêt paysager; différents membres bénévoles de la CCATM ayant identifié sur le territoire communal des sites d'intérêt paysager destinés notamment à adapter les plans de secteurs existants et à protéger les sites remarquables de la commune. En ce début d'année, plus d'un an après la désignation de ces sites, Mme GILLES faisait part de son inquiétude quant aux transformations apportées à certains de ces périmètres et entraînant une dévaluation particulièrement importante de leur valeur paysagère. Mme la Conseillère Communale observe que cette question a été remise récemment à la une de l'actualité locale lors de l'enquête publique relative à l'installation d'une porcherie à Maredret et estime que cela nécessite dès lors une réflexion et une action urgentes de la part de la majorité. Mme GILLES voudrait savoir quand le Collège Communal adoptera ces S.I.P. Quelle attitude le Collège compte-t-il prendre à l'avenir en matière d'urbanisation de sites reconnus pour leur valeur paysagère? Celle-ci sera-t-elle fonction de la domiciliation (dans/hors commune) du demandeur ou fera-t-elle l'objet d'une réflexion plus approfondie sur les incidences et enjeux d'un tel développement agricole? Le Collège a-t-il déjà identifié des sites dans la commune qui seraient plus adaptés à ces exploitations? Une concertation est-elle en cours avec les communes voisines pour déterminer ensemble, sur une échelle supra-communale, des zones qui seraient situées de manière adéquate pour accueillir des exploitations hors-sol? Pour Mme GILLES, l'aspect paysager mais aussi la mobilité, les zones Natura 2000, les charges en azote, les impacts sur le tourisme, la santé, etc. constituent d'autres éléments pertinents quant au développement de ce type d'élevage hors sol. Le Bourgmestre L. PIETTE explique qu'outre l'avis des membres de la C.C.A.T.M., le Collège Communal a sollicité l'avis d'experts en paysages; lesquels travaillent également à l'établissement d'un inventaire des sites d'intérêt paysager sur le territoire communal. Ce travail prend du temps. Pour ce qui concerne le projet de porcherie de Maredret, le Bourgmestre signale que ce dossier est du ressort, non pas du Conseil Communal, mais bien du Collège. Il rappelle à Mme GILLES qu'elle a d'ailleurs reçu l'avis du Collège à ce sujet. Mme GILLES réitère ses questions.

Le Bourgmestre explique que les dossiers s'étudient au cas par cas. Il rappelle que trois dossiers de ce type ont été introduits à l'administration communale; que ces trois dossiers sont différents en ce sens notamment que - pour la porcherie d'Haut-Le-Wastia, lors de l'enquête publique des avis favorables et défavorables avaient été émis et que l'avis de la C.C.A.T.M. était favorable; -pour le poulailler de Maredret, des avis favorables et défavorables avaient été émis et que l'avis de la C.C.A.T.M. était favorable; -pour le projet en cours de la porcherie de Maredret, seuls des avis défavorables étaient parvenus à la commune et que l'avis de la C.C.A.T.M. était défavorable. Mme GILLES constate que le Collège tient compte de l'identité du demandeur. Le Bourgmestre estime qu'il n'est pas normal qu'un exploitant agricole qui est propriétaire de quelques hectares dans notre commune et qui a son siège social dans une autre commune vienne installer son exploitation agricole ici. M. PIETTE considère qu'il faut avant tout penser aux exploitants locaux qui gèrent le territoire agricole communal, soit plus de 50% du territoire communal dans son ensemble. Mme GILLES regrette l'absence de réflexion globale. M. l'Echevin M. ANCION estime tout comme le Bourgmestre L. PIETTE qu'il est nécessaire d'étudier les dossiers au cas par cas. Mme GILLES considère pour sa part, que gérer c'est anticiper...

**-PLAN HABITAT -INFORMATION** : Lors du précédent conseil communal, suite au refus annoncé à la commune de verser une prime pour l'acquisition de parcelles dans le cadre du PHP, Mme GILLES avait suggéré d'interroger le Ministre compétent afin de connaître les raisons de cette suppression. Mme la Conseillère Communale a donc personnellement relayé cette information auprès d'un Député du Groupe MR au Parlement wallon. Le Ministre a répondu notamment que toutes les primes sollicitées ont été payées aux communes suite aux appels à projets. Le Bourgmestre L. PIETTE explique que les dossiers administratifs liés à l'acquisition de ces parcelles ont pris un certain temps étant donné que l'administration communale devait attendre les estimations préalables à la vente, à établir par le Comité d'Acquisition d'Immeubles et la D.N.F. pour les bois sur pieds. Aussi quand les dossiers d'acquisition ficelés ont été rentrés, il était déjà manifestement trop tard pour prétendre à l'octroi d'une prime à la commune. Mme GILLES estime qu'il y a lieu de se renseigner au niveau du Cabinet de la Ministre. Le Bourgmestre signale que l'administration communale va ré-écrire à ce sujet.

**-SUBSIDES VOIRIES-INFRASTRUCTURES SPORTIVES** : Mme la Conseillère Communale V. GILLES signale que le Ministre des Sports a annoncé récemment avoir débloqué 5 millions d'euros pour les communes afin de couvrir les dépenses en personnel ou en achat de matériel, réalisées pour le petit entretien de voiries ou d'infrastructures sportives entre le 01/09/2010 et le 31/08/2011. Le montant maximal du subside sera fonction de l'importance de la commune et oscillera entre 5.800 et 179.800€. Mme GILLES souhaite savoir, étant donné la situation des finances communales et les besoins en termes d'infrastructures, si le Collège a sollicité des aides dans le cadre de cette opération et si les clubs sportifs ont été informés de ce financement. Le Bourgmestre L. PIETTE signale qu'aucune circulaire n'est encore parvenue à ce jour, à la commune. Mme GILLES remet une copie de celle-ci en précisant qu'elle donne ainsi l'information en direct.

**POINTS SUPPLEMENTAIRES A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL Y. MOUTON** : **WARNANT-QUINÇAY** : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON signale qu'en 2011, le 35ème anniversaire du jumelage Warnant-Quinçay va être fêté et que depuis plusieurs années, les organisateurs souhaitent dans le contexte de ce jumelage, procéder à un échange scolaire entre les écoles respectives. Aussi, il se demande si le Collège pourrait prendre l'initiative de réunir les différents protagonistes afin d'appréhender cet échange scolaire. Il souhaite savoir aussi si une délégation communale compte se déplacer à Quinçay. M. le Bourgmestre précise qu'une délégation communale peut sans problème assister aux festivités. M. MOUTON signale également que des subsides peuvent être obtenus au niveau de l'Europe pour des échanges culturels de ce type. M. l'Echevin J. DUMONT verra ce qui est faisable au niveau des écoles.

**-MONUMENT DE HAUT-LE-WASTIA-MEMORIAL FRANCAIS** : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON souhaite savoir si dans le cadre de l'octroi de subsides aux communes qui restaurent des monuments à caractère de mémoire, la commune compte introduire un dossier à ce sujet. Il signale que le drapeau français flottant à Warnant depuis mai est fixé à l'envers. Le Bourgmestre L. PIETTE explique que les dossiers retenus pour l'obtention de subsides doivent viser des monuments moins connus que celui d'Haut-Le-Wastia. L'Agence de Développement Local qui gère ce dossier a souligné l'importance du respect de conditions strictes, avec notamment une participation active des enfants des écoles. C'est pourquoi deux monuments à restaurer vont être proposés à savoir celui de l'Armée Secrète à Bioul, avec la participation des élèves de l'école de Bioul, le monument de Denée rue de Graux et le Monument Français qui se trouve dans le cimetière de Denée avec la collaboration des élèves de l'école de ce village. M. MOUTON constate que le Mémorial d'Haut-Le-Wastia aurait dû être sablé et que les couvres-murs ne tiennent plus très bien. M. PIETTE signale qu'en cas de problème, le nécessaire sera fait. IL insiste encore sur le fait que les monuments à restaurer, pour l'obtention des subsides doivent être peu connus. M. l'Echevin J. DUMONT tient à féliciter les écoles qui dès cette rentrée ont accepté de s'investir dans ces nouveaux projets de valorisation du patrimoine lié à la mémoire.

**-TRAVAUX D'EGOUTTAGE ET PROPRETE DES ROUTES** : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON constate que même si les travaux d'égouttage sont nécessaires et provoquent en général quelques désagréments, force est de constater qu'en ce qui concerne notre entité, les routes ne sont pas brossées par l'entrepreneur. Il souhaite savoir si le cahier des charges oblige à nettoyer les routes pour le bien-être des riverains. Le

Bourgmestre L. PIETTE signale qu'au niveau des travaux d'égouttage d'Anhée, l'administration communale est intervenue auprès de l'entrepreneur pour qu'il assure en fin de journée, un brossage régulier et optimal des rues. Au départ, c'était une petite brosseuse à sec qui était utilisée. Voyant que cela n'était pas du tout suffisant, c'est maintenant une machine plus importante et qui fonctionne à l'eau qui nettoie régulièrement.

**-BIEF HENNEUMONT & SENTIER HAUT-LE-WASTIA** : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON souhaite savoir quand ces problèmes seront solutionnés. M. le Bourgmestre L. PIETTE explique que le bief à Henneumont est protégé par un rail de sécurité et que le bétonnage du sentier d'Haut-Le-Wastia est bien prévu. M. MOUTON insiste sur le fait que ce sentier boueux est utilisé par les enfants pour se rendre à l'école. -

**-CAMPING D'ANHEE?** : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON voudrait savoir ce qu'il en est du projet pour le camping, quelles sont les propositions en la matière et si les riverains ont été concertés. Le Bourgmestre L. PIETTE signale que le bureau chargé de l'étude du projet a presque terminé et que dès que le projet sera rentré à la commune, il sera présenté à la population anhétoise et en particulier aux habitants du bas du village.

**-FEU TRICOLORE HENNEUMONT SUITE ET FIN?** : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON rappelle qu'à de nombreuses reprises il est déjà intervenu pour le problème insécurisant du feu d'Henneumont et qu'au dernier conseil communal, il lui avait été répondu qu'il n'y avait pas de problème et qu'il n'était nullement question de mettre un feu « à la demande ». Il signale que pourtant M. l'Echevin J. DUMONT et M. le Conseiller Communal P. RONDIAT ont profité de leur présence à la messe de Hun pour annoncer à des habitants de la rue de la Bossière qu'un feu à la demande allait être installé puisque « cela avait été décidé au conseil précédant cet office ». M. MOUTON souhaite avoir quelques éclaircissements à ce propos et qu'il soit procédé à une vérification du PV dudit Conseil. M. le Bourgmestre L. PIETTE explique qu'il a téléphoné aux habitants des lieux pour vérification et qu'il a lui même pendant une demi-heure fait le test de monter et redescendre à cet endroit. En roulant à 40km/heure, cela ne pose apparemment pas, pour lui, de problème; si ce n'est lorsque l'on franchit en haut de la côte, le feu vert à la fin de son temps, le feu du bas vire au vert, en même temps que le passage de l'automobiliste qui descend. M. PIETTE signale que la société, viendra cette semaine pour allonger le temps d'attente aux feux; avec le danger estime-t-il, que les gens s'impatientent et brûlent le feu rouge... Pour ce qui est des affirmations de M. DUMONT et de M. RONDIAT, il semblerait, d'après les intéressés, que celles-ci aient été mal comprises...

**-DETTE DE L'ASBL COMPLEXE SPORTIF D'ANHEE** : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON signale que d'après le PV du Collège du 8 septembre dernier, l'ASBL doit toujours 12.575€ à la commune. La problématique de l'électricité est manifestement reportée à janvier 2011 ce qui obère encore remarque-t-il, les finances de l'ASBL. En sa qualité également d'administrateur de ladite ASBL, il n'a pas trouvé de tarif horaire à 1.9€. Il souhaite savoir d'où vient ce tarif. Il rappelle que dès 1994, le secrétaire de l'ASBL adressait déjà un courrier au Collège (J. DUMONT) pour évoquer le coût de l'extrascolaire. Y a-t-il eu réponse? M. MOUTON signale également que la commune a fait procéder unilatéralement à la pose de cadenas et serrures. Lors d'une rencontre de haut niveau, le Volley n'ayant pas accès à son matériel a été sanctionné par une amende. Il voudrait savoir qui a décidé de procéder à la pose des cadenas et serrures et pourquoi? M. le Conseiller Communal se demande encore si l'on ne profiterait pas du plan SPGE pour régler définitivement la problématique des égouts du complexe; ceux-ci n'ayant pas assez de pente. M. le Bourgmestre L. PIETTE explique que suite à une réunion avec les gestionnaires de l'asbl du Complexe et les membres du Collège, un accord a été pris pour apurer les montants dus; l'asbl s'engageant à payer toutes les factures d'électricité depuis août 2010 avec en plus un minimum de 150€ à payer/mois. L'ASBL pour sa part vient de transmettre ses factures pour les frais d'électricité dus par la commune pour les cours de gymnastique et les activités liées à l'accueil extrascolaire soit 2.637€ pour les années 2008 et 2009. M. MOUTON constate que depuis de nombreuses années déjà il signale la mauvaise gestion financière au complexe sportif. Le Bourgmestre rappelle que jusque l'an 2000, 2.500€ étaient réclamés par la Commune au Complexe pour la main d'oeuvre liée au nettoyage des locaux. Depuis 2000, cette recette pour la commune a été retirée du budget communal et n'est plus réclamée, ceci pour soulager ainsi les finances de l'ASBL. Il est précisé que les activités de l'accueil extrascolaire ont débuté en 2004 et non en 1994. Il semblerait que personne ne s'y retrouve au niveau des différents compteurs avec la cabine actuelle (haute-tension). Il semblerait également qu'il y ait des pertes d'électricité avec la constatation d'une consommation maintenue pour les installations du football, alors que tout avait été coupé pour l'été. Le Bourgmestre explique qu'en collaboration avec le conseiller en énergie de la commune et les services d'ORES une solution doit être trouvée rapidement pour résoudre définitivement ce problème. M. MOUTON signale à nouveau des problèmes de pente pour l'égouttage; lesquels seraient apparus avec la construction de l'annexe. La chambre de visite serait également à réparer. M. le Conseiller Communal J. COLOT constate aussi un problème au niveau de l'escalier des vestiaires. M. MOUTON déplore que le temps de la garantie est écoulé, que des surveillants de travaux ont été payés pour intervenir en cas de nécessité et que rien n'a été fait pour solutionner ces soucis.

**-PROBLEMATIQUE DE LA RENOUEE DU JAPON** : M. Le Conseiller Communal Y. MOUTON souhaite savoir si le Bourgmestre compte mettre en place un véritable plan de gestion pour éradiquer la renouée du Japon. Le Bourgmestre explique que la problématique des plantes invasives est reprise dans les actions du PCDN et qu'il faut les user par une tonte régulière; ce que les services techniques communaux font. M. MOUTON signale qu'il

faut faucher, mais pas les broyer; il dispose d'une documentation à ce sujet. Mme l'Echevine A. FAELES – VAN ROMPU explique que pour éviter leur prolifération, il faut couper les plantes et les laisser sécher sur place. Il semblerait qu'il faille utiliser une manière plus radicale pour les éliminer et pulvériser la plante. Le Bourgmestre explique encore que cette problématique est reprise également dans le cadre des actions du Contrat de Rivière Haute-Meuse (plan d'actions 2010-2013) et que la commune a également introduit un projet dans le cadre de la semaine de l'arbre pour planter en lieu et place de ces renouées des essences indigènes qui entreront en compétition avec cette plante (site du Petit-Bois à Anhée) en leur portant ombrage notamment.